



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL-2023-5-19

Nature de l'acte:  
Finances - divers

**OBJET :**  
Participation au  
financement du projet  
ALFA3A concernant la  
mise en œuvre d'une  
action à destination des  
11-17 ans – Modification  
du montant de la  
contribution annuelle

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Date de convocation : le 21 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 25

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

**Présents :** Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. CARRY, Adjoint, a donné pouvoir à Mme DUBURCQ.

Mme LESQUERRRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

**Absents :**

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :**

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

E X P O S E

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20231127-DEL-2023-5-19-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs avec l'association ALFA3A signée le 14/03/2022,

Considérant que l'action d'ALFA3A concernant la mise en œuvre d'un accueil de loisirs 11-17 ans pour les périodes périscolaires et extrascolaires est poursuivi en 2023 selon les mêmes objectifs,

Vu la présentation de budget 2023 de l'action, intégrant une participation à hauteur de 54 437 € de la Commune de Thoiry,

Vu la délibération DEL-2023-22 approuvant une contribution annuelle d'un montant de 54 437 €

Vu le compte de résultat 2022 de l'accueil jeunesse présenté par Alfa3a, faisant état d'un excédent de 7 676,48 €,

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification du montant annuel de la contribution initiale de 54 437 € dont seront déduits 7 676,48 € pour l'exercice 2023 et dont les crédits sont inscrits au budget 2023. Le montant final de la contribution annuel 2023 sera donc porté à 46 760,52 €.

Cette modification devra être prise en compte par la 2<sup>ème</sup> note de participation transmise par Alfa3a le 01/10/2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'attribution d'une contribution à hauteur de 46 760,52 € pour l'année 2023 à l'association ALFA3A.

FAIT A THOIRY,  
LE 27 NOVEMBRE 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 29/11/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 29/11/2023

The image shows a blue ink signature of Muriel Béniér, the Mayor of Thoiry, written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the municipality and the text 'MAIRIE DE THOIRY' around the perimeter.